

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1146**présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 11 OCTIES**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine, lorsque »,

les mots :

« bénéficiant d'un des signes mentionnés au 1° de l'article L. 640-2 et dont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.